



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°04/2025

MC/GA/JD/MI/PL

Convocation en
date du :
10/01/2025

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice :
23
Présents :
17
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
... ..

Transmission en
préfecture en
date du :
... ..
Accusé de
réception en
Préfecture du :
... ..

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot - 34000
Montpellier).

Séance du 16 janvier 2025 à 18h00.

Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : Mme Marie COSTA, Maire,
M. Jean-Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, Mme Magali YOVANOVITH, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjoint au Maire,
Mme Christiane GASTAL, M. Alain LLAURENSY, Mme Simone BERIO, M. Thierry CO, Mme Valérie HOFER, M. Richard COLL, M. Jacques-Hervé BONET, Mme Elisabeth MATHIEU, M. Jordi AUVERGNE, M. François ANDRE, Mme Christine SITJA, Conseillers Municipaux.

Procurations : M. Guillem BANUYLS a donné procuration à M. Thierry CO, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme Marie COSTA, Mme Katleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO, M. Alexandre REYNAL a donné procuration à Mme Christine SITJA, M. Gildas GILLARD a donné procuration à M. François ANDRE.

Absents : Mme Martine BONASTRE.

Secrétaire de séance : M. Alain LLAURENSY.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : RENOUVELLEMENT DE
L'ADHÉSION DE LA VILLE AU TITRE DE L'ANNÉE 2025 À DIVERSES
ASSOCIATIONS ET ORGANISMES**

Le Président de séance expose :

La Commune adhère depuis plusieurs années à diverses associations et organismes ayant un rôle important tant au point de vue institutionnel, touristique et thermal que relatif à l'environnement.

Dans la continuité de cette démarche, il est envisagé de renouveler l'adhésion auprès des associations et organismes cités ci-dessous au titre de l'année 2025 :

- Association des Maires, des Adjointes et de l'Intercommunalité des Pyrénées-Orientales : 1 751.82 euros* ;
- Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques : 818.00 euros* ;
- Fédération Thermale d'Occitanie : 500.00 euros* ;

- Mission locale des jeunes : 5 874.20 euros* ;
- Association Nationale des Maires des Communes Thermales : 14 625.00 euros* ;
- Association Petites Villes de France APVF : 427.95 euros* ;
- Fédération Française des Stations Vertes de vacances : 1 500.00 euros* ;
- Association de prévention routière : 450.00 euros* ;
- Association Nationale des Elus de Montagne : 1 680.30 euros* ;
- Association des villes amies des aînés : 130.00 euros* ;
- Association des collectivités forestières des Pyrénées-Orientales : 320.00 euros* ;
- Association Nationale des Instructeurs et Moniteurs de Secourisme : 580.00 euros* ;
- Fondation du Patrimoine : 500.00 euros* ;
- Les Amis de François de Fossa : 300.00 euros* ;
- Centre National des Réserves Communales de Sécurité Civile : 125.00 euros*.

*Cotisation prévisionnelle 2025.

Les crédits correspondant à ces adhésions seront inscrits au budget 2025, chapitre 011.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 22 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION

des membres présents et représentés

APPROUVE le renouvellement de l'adhésion de la ville à ces associations et organismes au titre de l'année 2025, tel que défini ci-dessus ;

DIT que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous les actes ou documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,
Marie COSTA**

**Le secrétaire de séance,
Alain LLAURENSY**

